

POUR UNE CNUCED XII RÉUSSIE : RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX THÈMES ET AUX SOUS-THÈMES

RÉSUMÉ

Ce document émet des recommandations sur les thèmes et les sous-thèmes qu'il serait possible d'aborder lors de la CNUCED XII. Il vise à présenter un aperçu général conceptuel des sujets à traiter lors de cette session, de façon à mener à une CNUCED plus forte, davantage en mesure de jouer un rôle significatif dans la gouvernance économique mondiale et de promouvoir (au moyen de ses trois piliers : recherche sur les politiques et analyses, formation de consensus intergouvernemental et assistance technique) un développement mondial équitable et durable, notamment dans les pays en développement. On y suggère que la CNUCED XII soit une conférence innovante du point de vue théorique et pratique et qu'elle mène à la conception d'un avenir commun et à des contributions pour ce qui est de la conception d'un avenir caractérisé par la coopération et le dialogue multilatéral.

Février 2007
Genève, Suisse

Ce document analytique est produit par le Programme sur la gouvernance mondiale pour le développement (GGDP) pour aider les pays en développement à mieux participer aux négociations internationales. Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu de ce document pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou la citation.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement. Il élabore, publie et distribue de l'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur des questions sociales, politiques et économiques qui intéressent le Sud.

Une version électronique de ce document et d'autres publications du Centre Sud peuvent être téléchargées gratuitement de l'adresse suivante : <http://www.southcentre.org>

Table des matières

I. Introduction	3
II. Le thème principal de la CNUCED XII : « Construire un avenir commun : contribution de la CNUCED en vue de revigorer un partenariat mondial pour le développement »	4
III. Les sous-thèmes de la CNUCED XII	5
Sous-thème 1 : rendre cohérents la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques de façon à favoriser le développement.....	5
Sous-thème 2 : définir de nouvelles façons de coopérer en faveur du développement.	7
Sous-thème 3 : assurer une capacité productive du côté de l'offre pour le développement grâce au commerce, et au partage des ressources et des connaissances.....	8
Sous-thème 4 : traiter de nouvelles questions grâce à une action orientée vers le développement.	9
Sous-thème 5 : une croissance africaine fondée sur les priorités et les ressources africaines.	10
Sous-thème 6 : établir les questions transversales de développement en vue de la CNUCED XII.....	11
IV. Renforcement de la structure institutionnelle de la CNUCED.....	12
V. Résultats de la CNUCED XII : suggestions en vue de constituer un document précurseur.....	13
Annexe I. CNUCED XII : principaux thèmes et sous-thèmes.....	16

**POUR UNE CNUCED XII RÉUSSIE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX THÈMES ET AUX SOUS-THÈMES**

I. Introduction

1. Ce document présente les recommandations du Centre Sud sur ce qui pourraient constituer les thèmes et les sous-thèmes de la Douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII), notamment dans le cadre du processus préparatoire de la réunion.
2. La CNUCED XII sera une conférence de référence dans la mesure où elle a lieu dans le cadre de changements économiques, sociaux, politiques et environnementaux mondiaux dont les caractéristiques principales sont de plus en plus claires, mais dont les répercussions ne sont pas encore bien déterminées. Elle a également lieu à un moment où la pression exercée par le Nord concernant la *réforme* du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, continue de croître et à un moment où les modèles existants de gouvernance économique et politique mondiale rendent difficiles la pleine participation des pays en développement et la prise en compte de leur opinion.
3. Toutefois, la CNUCED XII a également lieu à un moment où, malgré ces difficultés, les pays en développement se rendent compte de la force que constitue leur unité. En effet, il s'agit d'un moment où : i) le Sud se rend compte de son potentiel ; ii) de nombreux pays en développement ont de plus en plus confiance en eux et comptent de plus en plus sur eux-mêmes pour déterminer leur voie de développement et s'engager avec leurs partenaires du développement d'un pied plus ferme ; iii) la nécessité et les avantages de la coopération Sud-Sud deviennent de plus en plus évidents ; iv) et les bases de l'engagement Nord-Sud sont de moins en moins caractérisées par la dépendance et de plus en plus par la coopération. Ainsi, la CNUCED XII a lieu à un moment ouvert au changement, à un moment opportun pour la construction, à l'échelle mondiale, d'un avenir commun.
4. Par conséquent, il est important qu'à ce point tournant de l'histoire, la CNUCED XII soit réussie. L'établissement des thèmes et des sous-thèmes clés sur lesquels devraient porter les discussions et les négociations de cette conférence sera essentielle pour ce qui est de ses résultats, à savoir si la CNUCED XII se transformera en un événement qui tiendra compte des difficultés du XXI^e siècle, notamment celles auxquelles font face les pays en développement, ou si la CNUCED, en tant qu'institution, demeurera plongée dans les difficultés auxquelles elle fait face depuis une trentaine d'années.

II. Le thème principal de la CNUCED XII : « Construire un avenir commun : contribution de la CNUCED en vue de revigorer un partenariat mondial pour le développement »

5. Le thème principal de la CNUCED XII devrait être le suivant : « Construire un avenir commun : contribution de la CNUCED en vue de revigorer un partenariat mondial pour le développement ».
6. Ce thème mettra l'accent sur la vue à long terme de la CNUCED XII et sa reconnaissance du fait que les anciens modèles, caractérisés par le conflit et la confrontation, la domination et l'exploitation, ne devraient plus avoir leur place au XXI^e siècle. Il soulignera également la reconnaissance par la CNUCED XII des difficultés économiques, sociales, politiques et environnementales mondiales créées par les anciens modes d'industrialisation et par le rythme effréné de mondialisation auquel est confrontée la communauté internationale et le souhait de la CNUCED de régler ces difficultés de façon constructive.
7. La CNUCED XII ne devrait *pas* partir de l'hypothèse selon laquelle le modèle actuel de mondialisation, qui a eu pour résultat d'accentuer les différences économiques entre le Nord et le Sud, est inévitable, et l'accepter. En effet, ce modèle ne peut favoriser le développement parce que les prémisses qui le sous-tendent sont erronées. De plus, ces erreurs ne peuvent être corrigées par des changements superflus qui ne font que soigner les symptômes sans traiter, d'une part, les causes à l'origine du sous-développement et de la pauvreté dans le Sud et, d'autre part, la question du rôle du système économique international actuel dans l'aggravation de ces causes. Un modèle erroné doit être changé et les nouvelles idées visant à créer un nouveau modèle doivent être encouragées.
8. La CNUCED XII devrait ainsi se concentrer sur la formation d'un consensus mondial relatif à ce qui doit être effectué par la CNUCED, ses États membres et les autres parties prenantes (y compris la société civile, le secteur privé et les universités) et au cadre en matière de politiques et d'institutions dans lequel serait promu un avenir commun caractérisé par le développement mondial équitable et durable, notamment pour les pays en développement. La CNUCED XII devrait trouver un nouveau modèle de coopération économique mondiale au cœur duquel se trouverait le développement du Sud, notamment la réduction de la pauvreté.
9. La CNUCED XII devrait se fonder sur les résultats et les mandats issus de Bangkok (CNUCED X), de São Paulo (CNUCED XI) et de l'examen à mi-parcours de la CNUCED XI, pour parvenir à une conception de l'avenir composée de résultats à la fois conceptuels et pratiques. Elle devrait établir le cadre conceptuel dans lequel la CNUCED peut devenir, comme elle l'était au départ et comme elle aurait dû continuer à l'être, un créateur de concepts pour l'analyse, la formulation et la recommandation de politiques et de stratégies de développement, qui tiennent compte des circonstances nationales spécifiques

et qui soutiennent le souhait et la capacité des pays en développement à se développer de façon équitable et durable.

10. La CNUCED XII devrait établir le cadre institutionnel pratique au sein duquel il sera nécessaire pour les États Membres et les autres parties prenantes d'entreprendre des actions pour faire avancer l'adoption et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement adéquates. Ce cadre institutionnel devrait comprendre idéalement un engagement renouvelé à renforcer la CNUCED et sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités dans les trois piliers, ainsi qu'un nouvel engagement de la part des États Membres à travailler ensemble pour promouvoir la nouvelle conception d'un avenir commun de l'organisation, caractérisée par un développement mondial équitable et durable, notamment du Sud.
11. Le thème ci-dessus devra être nourri par des discussions plus précises sur des sous-thèmes.

III. Les sous-thèmes de la CNUCED XII

12. Les sous-thèmes suivants pourraient servir de base à l'élaboration du thème principal suggéré ci-dessus :
 - (a) Rendre cohérents la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques, de façon à favoriser le développement.
 - (b) Définir de nouvelles façons de coopérer en faveur du développement.
 - (c) Assurer une capacité productive du côté de l'offre grâce au commerce et au partage des ressources et des connaissances.
 - (d) Traiter de nouvelles questions grâce à une action orientée vers le développement.
 - (e) Promouvoir une croissance africaine qui soit fondée sur les politiques et les ressources africaines.
 - (f) Établir les questions transversales de développement pour la CNUCED XII.

Sous-thème 1 : rendre cohérents la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques de façon à favoriser le développement.

13. Le fait d'avoir un sous-thème sur la façon, à la fois conceptuelle et pratique, dont la cohérence entre la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques peut favoriser le développement mondial, surtout dans le Sud, permettra à la CNUCED XII de se concentrer sur les difficultés et les échecs en matière de coopération mondiale pour le développement.

14. Idéalement, le traitement de ces sujets devrait comprendre les questions suivantes :

- *Le rôle du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, dans la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques, notamment :*
 - Discuter du mandat des Nations Unies selon lequel l'Organisation devrait servir d'institution principale de gouvernance mondiale non seulement dans les domaines de la politique et de la sécurité, mais également dans les domaines économique, social et culturel (grâce à ECOSOC) et de la relation des Nations Unies avec d'autres institutions économiques internationales, comme les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
 - Renforcer la capacité institutionnelle de la CNUCED à s'acquitter de façon effective de ses responsabilités dans les trois piliers : recherche sur les politiques et analyse, formation de consensus intergouvernemental, et assistance technique et aide au développement. Se concentrer sur le renforcement de la capacité de la CNUCED à entreprendre des recherches solides sur les politiques et des analyses sur les stratégies de développement possibles ; améliorer la capacité du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED à fournir des résultats en matière de politiques normatives qui peuvent aider les États Membres à coopérer pour résoudre les difficultés relatives au développement et s'assurer que les activités d'assistance technique de l'organisation soutiennent les stratégies de développement élaborées par chaque pays, plutôt que créent une dépendance à l'aide chez les bénéficiaires.

- *Gouvernance économique mondiale et le système commercial, financier et monétaire.* Toutes les discussions sur le système devraient comprendre :
 - Traiter de leur capacité ou de leur incapacité à soutenir et à promouvoir le développement du Sud, le rôle des institutions mondiales (comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC), le secteur privé et la société civile dans la formulation et la mise en œuvre de politiques issues de ce système ;
 - L'effet négatif du flux net des ressources financières et productives du Sud vers le Nord ;
 - La définition d'un nouveau commerce international et d'une architecture financière et monétaire qui favoriseraient le développement du Sud ;
 - La fuite de capitaux, la coopération fiscale internationale et la justice fiscale ;
 - La mondialisation sous tous ses angles et ses répercussions sur les perspectives de développement des pays en développement, notamment les PMA ;

- Les inégalités et les déséquilibres systémiques dans le commerce international et les systèmes financiers qui ont des effets néfastes sur les perspectives de développement des pays en développement.
 - *Le problème de l'endettement.* Toutes les discussions devraient comprendre :
 - La nécessité d'entreprendre un audit de la dette des pays en développement envers les créanciers publics et privés du Nord (en vue de s'assurer que seules les dettes légitimes sont payées) ;
 - La question de libérer des ressources grâce à la remise et à l'allègement de la dette pour financer le développement ;
 - Élargir l'espace politique du Sud grâce au retrait des conditionnalités des institutions de Bretton Woods.
 - *Stratégies de développement national possibles.* Cette discussion devrait :
 - faire avancer la discussion sur l'espace politique en matière de développement national pour les pays en développement ;
 - permettre de reconnaître que les différents contextes de développement requièrent différentes solutions en matière de développement ; et
 - souligner que les règles et les engagements internationaux devraient être conçus de façon à maintenir le plus possible les choix existants, pour que les pays en développement puissent choisir et mettre en œuvre librement les stratégies de développement national qu'ils estiment convenables.
15. Les discussions de la CNUCED XII sur les questions ci-dessus doivent également être liées à d'autres processus internationaux qui traitent d'un point de vue différent des questions de développement. Parmi ces processus, on compte les préparatifs de la réunion de 2008 visant à examiner le Consensus de Monterrey sur le financement pour le développement, le travail entrepris par d'autres agences des Nations Unies et certaines institutions pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, et les initiatives visant à réformer le système des Nations Unies. Les États membres de la CNUCED devront, par conséquent, s'assurer que ces différents processus participent à l'établissement de contextes institutionnels et politiques et qu'ils s'échangent les informations à ce sujet au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur démarche.

Sous-thème 2 : définir de nouvelles façons de coopérer en faveur du développement.

16. Étant donné le rythme de développement de certains pays en développement et la prise de conscience des parties prenantes de la CNUCED qu'une cohésion du Sud, son autonomie, ainsi que des moyens nouveaux et plus équitables d'interaction Nord-Sud sont de plus en plus nécessaires, il faut explorer de nouvelles façons de coopérer pour favoriser le développement. Pour ce faire, la CNUCED devrait examiner de près :

- *L'intégration régionale Sud-Sud, l'autonomie et la coopération.* Il faut examiner et favoriser les démarches de coopération Sud-Sud conçues pour promouvoir le développement du Sud, augmenter l'autonomie du Sud en matière de ressources et améliorer la base de la coopération et du dialogue Nord-Sud sur les questions économiques, politiques, sociales et environnementales. Ainsi, des façons innovantes doivent être explorées et favorisées pour s'assurer que la coopération Sud-Sud, y compris les initiatives d'intégration régionale, engendrent des avantages en matière de développement.
- *Coopération Nord-Sud plurilatérale et bilatérale.* Une coopération plurilatérale et bilatérale Nord-Sud crée de nombreuses difficultés. Ces dernières doivent être comprises et traitées pour s'assurer qu'une telle coopération engendre des avantages en matière de développement pour le partenaire du Sud.

Sous-thème 3 : assurer une capacité productive du côté de l'offre pour le développement grâce au commerce, et au partage des ressources et des connaissances.

17. Le développement mondial équitable et durable dépend, en grande partie, de la capacité des pays, à la fois à l'échelle gouvernementale et non gouvernementale, à améliorer leurs connaissances et à partager les ressources d'une façon coopérative. Ainsi, tous les pays, notamment les pays en développement, devraient disposer d'un accès adéquat aux ressources et aux connaissances nécessaires pour éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement et protéger leur environnement.

18. Ce sous-thème devrait donc comprendre les questions suivantes :

- *Le commerce et le développement.* Il faudrait entre autres discuter du rôle des échanges internationaux et de l'utilisation de règles et de disciplines commerciales justes dans la favorisation du développement.
- *La chaîne commerciale.* Des discussions précises devraient avoir lieu concernant ce qui suit :
 - Assurance et financement des échanges
 - Développement de la capacité productive du côté de l'offre (y compris l'investissement étranger direct, l'aide publique au développement, le développement des entreprises privées et publiques, le transfert de technologie, l'innovation et l'accès aux connaissances)
 - Le développement de l'infrastructure
 - Système de transport (national et international)
 - Facilitation des formalités douanières
 - Négociations commerciales, y compris le développement des capacités de négociation

- Commerce électronique et multiplication des perspectives commerciales grâce à Internet
- *Diversification économique dans les pays en développement et en transition.*
- *Améliorer les répercussions en matière de développement de l'assistance et de l'aide au développement.*
- *La manipulation et les échecs des marchés (notamment pour ce qui a trait aux produits de base).*
- *La responsabilité sociale des entreprises et réglementation des sociétés transnationales en matière de développement*
- *La sécurité énergétique, la durabilité environnementale et le développement.*
- *L'environnement, le commerce, l'alimentation, la biosécurité et le rôle des droits de propriété intellectuelle.*
- *La fourniture et la gestion des biens publics internationaux, les ressources du patrimoine mondial (fond marin, espace), les mécanismes internationaux de réglementation du patrimoine mondial et la fourniture des biens et services publics internationaux.*
- *L'application du principe de traitement spécial et différencié dans les échanges internationaux et les relations financières.*

Sous-thème 4 : traiter de nouvelles questions grâce à une action orientée vers le développement.

19. À une époque caractérisée par les changements économiques, sociaux, politiques et environnementaux, la communauté internationale fait face à de nombreuses questions et difficultés en matière de développement, qui vont nécessiter des solutions de coopération. Parmi ces questions on compte :

- *La migration.* Il semble évident qu'il soit nécessaire de traiter des causes de la migration Sud-Nord et Sud-Sud, c'est-à-dire la pauvreté, la réduction des perspectives économiques, les conflits sociaux et politiques et l'insécurité environnementale. Les répercussions économiques et sociales des mouvements de personnes transfrontières pour des raisons économiques et sociales (notamment le phénomène de l'exode des compétences, de retour des compétences et des envois d'argent de l'étranger) doivent être bien assimilées et les difficultés et les véritables causes traitées. Le rôle que peut remplir l'argent envoyé par les travailleurs de l'étranger dans la favorisation du développement devrait être examiné.

- *Le changement climatique et le rôle de l'économie et des échanges internationaux* Il est clair maintenant que la crise actuelle relative au changement climatique a été engendrée par l'homme. De plus, les modes de production industrielle et de consommation encouragés par le modèle actuel du système commercial mondial accélèrent le rythme de ce changement. Or, le changement climatique aura probablement davantage de répercussions néfastes sur les pays en développement que sur les pays développés. Ainsi, les effets combinés des échanges internationaux, du système de production et du changement climatique sur les perspectives de développement des pays en développement doivent être examinés.

20. Bien que la CNUCED devra aborder ces questions, il faudra s'assurer que les ressources ne sont pas écartées des questions et des mandats principaux de l'Organisation, par exemple, les questions mentionnées dans les sous-thèmes 1 à 3.

Sous-thème 5 : une croissance africaine fondée sur les priorités et les ressources africaines.

21. Les questions de développement liées à l'Afrique, pays hôte de la conférence, doivent être abordées par la CNUCED XII. En effet, bien que l'Afrique soit riche en ressources naturelles et humaines, elle demeure le continent le plus pauvre de la planète.

22. Toutefois, le besoin grandissant de ressources naturelles pour nourrir une croissance économique continue en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le monde développé fait que la richesse naturelle de l'Afrique attire de plus en plus l'attention. La marginalisation économique, sociale et politique de ce continent sur la scène mondiale constitue, depuis longtemps déjà, une difficulté à l'échelle mondiale du point de vue du développement, et la CNUCED XII devra la traiter de façon innovante. L'Afrique doit être consolidée de façon à ce qu'elle puisse exploiter son potentiel en tant que partenaire dans la gouvernance et l'économie mondiales.

23. À ce sujet, parmi les questions clés qui pourraient être discutées, on compte :

- *Les effets de la diaspora africaine sur le développement du continent.*
- *S'assurer que l'investissement étranger et l'aide publique au développement engendrent en Afrique des avantages en matière de développement.*
- *Faciliter les envois d'argent des Africains travaillant à l'étranger et s'assurer qu'ils engendrent des avantages en matière de développement.*
- *Appuyer l'intégration régionale de l'Afrique.*

- *Augmenter la part de l'Afrique dans l'économie et les échanges internationaux.*
- *Améliorer la capacité productive du côté de l'offre africaine, notamment par le biais de la promotion de la diversification économique.*
- *Promouvoir l'innovation africaine et l'accès aux connaissances, y compris le transfert de technologie et les flexibilités en matière de droits de propriété intellectuelle.*
- *Promouvoir la participation effective de l'Afrique dans les institutions de gouvernance économique mondiale, y compris la CNUCED, l'OMC et les institutions de Bretton Woods.*

24. Tout travail qui serait entrepris par la CNUCED en vertu d'un mandat relatif au traitement des questions africaines de développement devrait être effectué dans le cadre de ses mandats et programme de travail généraux, en tant qu'institution multilatérale. À ce sujet, il serait envisageable d'améliorer et de favoriser la coordination entre la CNUCED et les autres agences des Nations Unies, comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que les institutions africaines, comme l'Union africaine et les secrétariats sous-régionaux (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, Communauté de développement de l'Afrique australe, CDAA, etc.).

Sous-thème 6 : établir les questions transversales de développement en vue de la CNUCED XII.

25. Finalement, il existe des questions transversales pertinentes pour l'élaboration d'une nouvelle notion de la coopération mondiale dans le domaine du commerce et du développement, que la CNUCED devra considérer. Parmi celles-ci on compte :

- *La parité entre les sexes.* Il est nécessaire de mieux comprendre les effets des modèles économiques mondiaux en matière d'égalité des sexes, et ce, en termes de commerce, de production et de consommation. Ainsi, les décideurs devraient recevoir des données commerciales et économiques subdivisées selon le sexe pour faire des choix de politiques qui tiennent compte des effets des politiques économiques et commerciales sur les hommes, d'une part, et sur les femmes, de l'autre.
- *Droits de l'homme dans le commerce et le développement.* Les questions liées aux effets du modèle actuel de commerce et de mondialisation sur la jouissance des droits de l'homme, leur protection et leur promotion (notamment les droits économiques et sociaux, y compris le droit au développement) et sur le droit du travail doivent également être abordées. Les organes traitant de droits de l'homme aux Nations Unies ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT) ont publié des rapports qui

évaluent ces effets. Ainsi, de nouvelles façons de traiter de ces questions et de ces préoccupations et d'en tenir compte doivent donner lieu à une nouvelle conception du commerce pour le développement à la CNUCED.

- *Les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays en transition et les petites économies (y compris les petites économies insulaires).* Il faut accorder davantage d'attention aux difficultés spécifiques en matière de développement de ces pays. En effet, il est nécessaire de trouver des façons innovantes de promouvoir leur développement, d'augmenter leur part dans les échanges internationaux, d'augmenter les entrées de ressources qui permettraient de soutenir leur développement, de diversifier leurs économies et d'améliorer le niveau de vie de leur population.

IV. Renforcement de la structure institutionnelle de la CNUCED

26. La CNUCED XII devrait établir les bases qui permettraient de renforcer la capacité institutionnelle et financière de la CNUCED de s'acquitter de ses mandats.
27. Les discussions sur le renforcement de la structure institutionnelle de la CNUCED pour ce qui a trait à sa capacité à s'acquitter des mandats qui résulteront de la CNUCED XII pourraient comprendre une mûre considération de différentes contributions, notamment le Rapport du Groupe de personnalités éminentes créé en vue de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED. Il est également possible de considérer certaines propositions, comme la création d'une Commission sur la mondialisation et les stratégies de développement visant à favoriser la revitalisation du rôle de la CNUCED en tant qu'institution principale dans le système des Nations Unies chargée de la recherche sur les politiques et du travail analytique et normatif sur la mondialisation et les stratégies de développement.
28. La structure administrative actuelle de la CNUCED comprend peut-être la flexibilité nécessaire pour s'acquitter de tout nouveau mandat établi par la CNUCED XII. Ainsi, une réorganisation administrative doit être entreprise avec vigilance de façon à ce que la CNUCED ne perde pas davantage de l'expertise et de l'expérience administrative qui lui ont permis, dans le passé, d'être le centre de réflexion principal du système des Nations Unies chargé des politiques de développement.
29. Si une réorganisation administrative devait avoir lieu, elle devrait être constituée d'un renforcement des ressources humaines, administratives, techniques et financières de base pour permettre à l'Organisation d'entreprendre pleinement et de façon effective son programme de travail, conformément aux mandats établis par la CNUCED XII et les conférences ministérielles précédentes.
30. La structure administrative de la CNUCED, par exemple sa structure par division, est essentielle pour que l'Organisation puisse accomplir son travail. Ainsi, il faudra être conscient pendant la CNUCED XII que des liens clairs

doivent exister entre les mandats que la session établira, la mise en œuvre du programme de travail déterminé par le Secrétariat de l'Organisation et la structure administrative de ce dernier qui permet de mettre en œuvre ce travail. Les changements ou les ajouts apportés aux mandats de la CNUCED ne doivent pas être utilisés pour procéder à des changements de fond en comble de la structure administrative de l'Organisation, car ces changements risquent de l'affaiblir davantage.

V. Résultats de la CNUCED XII : suggestions en vue de constituer un document précurseur

31. Quel devrait être le résultat des négociations de la CNUCED XII ? **Les États membres de la CNUCED devraient parvenir à un consensus sur le mandat et le programme de travail de la CNUCED en se fondant sur ceux établis à Bangkok, São Paulo et l'examen à mi-parcours de la CNUCED XI.**
32. La CNUCED XII doit être un exercice tourné vers l'avenir visant à produire un résultat à la fois conceptuel et pratique. Elle devrait être composée d'un dialogue authentiquement inclusif entre les États membres de la CNUCED, de manière à donner lieu à une Déclaration ministérielle inspirée comprenant des passages sur les sujets suivants :

I. L'avenir selon la CNUCED XII

- (a) Parvenir à une notion conceptuelle commune relative à un contexte social, environnemental, politique, économique et mondial qui change rapidement, à ses origines et à ses répercussions sur le travail de la CNUCED ;
- (b) Parvenir à un consensus éclairé concernant le rôle de la CNUCED dans le système des Nations Unies et dans la gouvernance économique mondiale du XXI^e siècle.

II. Le renouvellement et la revitalisation du mandat de la CNUCED

- (a) Convenir que l'objectif premier du travail de la CNUCED est de promouvoir le développement du Sud, et que cet objectif devrait être pris en compte et faire partie intégrante des trois piliers de la CNUCED.
- (b) S'accorder à renforcer les mécanismes institutionnels de la CNUCED (notamment en ce qui a trait aux piliers relatifs à la recherche sur les politiques, aux analyses et à la formation de consensus intergouvernemental) en fournissant les ressources adéquates (à la fois humaines et financières) et en établissant des objectifs clairs pour ce qui est des recherches orientées vers les politiques et des résultats en matière de normes ; et
- (c) *Se fonder sur les résultats de Bangkok, de São Paulo et de l'examen à mi-parcours de la CNUCED XI* et parvenir à un accord sur les objectifs, les paramètres et les éléments essentiels relatifs au

développement sur lesquels devraient porter l'essentiel du travail de la CNUCED, comme entre autres :

- i. Établir des normes et des politiques économiques internationales (notamment sur les questions commerciales, financières, monétaires et de gouvernance institutionnelle) ;
- ii. Déterminer les possibilités en matière de stratégies de développement économique et commercial ;
- iii. Discuter du financement pour le développement du Sud dans un sens large (allant de la fuite de capitaux, l'IED, l'aide publique au développement, à l'architecture financière internationale) ;
- iv. Exploiter entièrement le potentiel des pays développés et des pouvoirs économiques émergents du Sud de façon à ce qu'ils soutiennent le développement international durable et équitable, notamment pour les autres pays du Sud ;
- v. Encourager et promouvoir l'intégration régionale Sud-Sud, l'autonomie et la coopération ;
- vi. Appuyer le développement de la capacité productive du côté de l'offre ;
- vii. Traiter des questions de développement émergentes et transversales ;
- viii. Appuyer une consolidation des capacités du Sud à participer pleinement et effectivement dans les institutions de gouvernance mondiale ; et
- ix. Consolider la base d'un dialogue juste, d'égal à égal et participatif entre le Nord et le Sud sur la construction d'un avenir commun, grâce à l'établissement d'un nouveau cadre de coopération mondiale relatif au commerce pour le développement.

III. Arrangements institutionnels de la CNUCED

- (a) Établir un lien entre chaque élément des mandats établis par la CNUCED XII et les divisions spécifiques du Secrétariat de l'Organisation, de façon à garantir la transparence et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne l'application des mandats par le Secrétariat au moyen du programme de travail ;
- (b) Convenir d'augmenter le financement général et le financement extrabudgétaire des programmes et des activités de la CNUCED, qu'ils soient nouveaux ou de base, pour pouvoir augmenter le personnel et permettre au Secrétariat d'offrir ses services aux États membres, et ce, dans le cadre des trois piliers de l'Organisation.
- (c) S'assurer que le rôle institutionnel de la CNUCED en tant que centre de réflexion spécialisé dans la recherche sur les politiques de développement et leur analyse soit préservé et renforcé dans le cadre des initiatives

actuelles de réformes en matière de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ; et

- (d) Remettre clairement l'accent sur le mandat principal de la CNUCED relatif au traitement des questions commerciales et des questions de développement connexes. Par conséquent, la CNUCED XII devrait appeler tous les États membres, les agences des Nations Unies et les autres institutions multilatérales comme l'OMC et les institutions de Bretton Woods à travailler avec la CNUCED pour s'assurer que leurs actions soutiennent les activités de l'Organisation dans les trois piliers, soit celles visant à promouvoir le développement mondial équitable et durable, notamment dans les pays en développement.

Annexe I. CNUCED XII : principaux thèmes et sous-thèmes

Thème principal : « Construire un avenir commun : contribution de la CNUCED à une nouvelle conception de la coopération mondiale dans le domaine du commerce pour le développement »

Sous-thème 1 : rendre la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques favorables au développement.

- *Le rôle du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, dans la gouvernance économique mondiale et l'établissement de politiques :*
 - Discuter du mandat des Nations Unies selon lequel l'Organisation devrait servir d'institution principale de gouvernance mondiale non seulement dans les domaines de la politique et de la sécurité, mais également dans les domaines économique, social et culturel (grâce à ECOSOC) et du rôle des Nations Unies avec d'autres institutions économiques internationales, comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC.
 - Renforcer la capacité de la CNUCED à s'acquitter de façon effective de ses responsabilités dans les trois piliers : recherche sur les politiques et analyse, formation de consensus intergouvernemental, et assistance technique et aide au développement.
- *Gouvernance économique mondiale et le système commercial, financier et monétaire.*
 - Traiter de leur capacité ou de leur incapacité à soutenir et à promouvoir le développement du Sud, le rôle des institutions mondiales (comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC), le secteur privé et la société civile dans la formulation et la mise en œuvre de politiques issues de ce système ;
 - Examiner l'effet négatif de flux net des ressources financières et productives du Sud vers le Nord ;
 - Définir un nouveau commerce international ainsi que d'une architecture financière et monétaire qui favoriseraient le développement du Sud ;
 - Étudier la question de la fuite de capitaux, de la coopération fiscale internationale et de la justice fiscale ;
 - Analyser la mondialisation sous tous ses angles et ses répercussions sur les perspectives de développement des pays en développement, notamment les PMA ;
 - Examiner les inégalités et les déséquilibres systémiques dans le commerce international et les systèmes financiers qui ont des effets néfastes sur les perspectives de développement des pays en développement.
- *Le problème de l'endettement*
 - Entreprendre un audit de la dette des pays en développement envers les créanciers publics et privés du Nord (en vue de s'assurer que seules les dettes légitimes sont payées) ;

- Libérer des ressources grâce à la remise et à l'allègement de la dette pour financer le développement ;
- Élargir l'espace politique du Sud grâce au retrait des conditionnalités des institutions de Bretton Woods.
- *Stratégies de développement national possibles*
 - Faire avancer la discussion sur l'espace politique en matière de développement national pour les pays en développement ;
 - Reconnaître que les différents contextes de développement requièrent différentes solutions en matière de développement ; et
 - Souligner que les règles et les engagements internationaux devraient être conçus de façon à maintenir le plus possible les choix existants pour que les pays en développement puissent choisir et mettre en œuvre librement les stratégies de développement national qu'ils estiment convenir.

Sous-thème 2 : définir de nouvelles façons de coopérer en faveur du développement.

- *L'intégration régionale Sud-Sud, l'autonomie et la coopération*
- *La coopération et l'intégration Nord-Sud plurilatérales et bilatérales*

Sous-thème 3 : assurer une capacité productive du côté de l'offre pour le développement grâce au commerce, et au partage des ressources et des connaissances.

- *Le commerce et le développement*
- *La chaîne commerciale*
 - Assurance et financement des échanges
 - Développement de la capacité productive du côté de l'offre (y compris l'investissement étranger direct — IED —, l'aide publique au développement, le développement des entreprises privées et publiques, le transfert de technologie, l'innovation et l'accès aux connaissances)
 - Développement de l'infrastructure
 - Système de transport (national et international)
 - Facilitation des formalités douanières
 - Négociations commerciales, y compris le développement des capacités de négociation
 - Commerce électronique et multiplication des perspectives commerciales grâce à Internet
- *Diversification économique dans les pays en développement et en transition.*
- *Amélioration des répercussions en matière de développement de l'assistance et de l'aide au développement.*
- *Manipulation et échecs des marchés (notamment pour ce qui a trait aux produits de base).*
- *Responsabilité sociale des entreprises et réglementation des sociétés transnationales en matière de développement.*
- *Sécurité énergétique, durabilité environnementale et développement.*
- *Environnement, commerce, alimentation, biosécurité et rôle des droits de propriété intellectuelle.*

- *Fourniture et gestion des biens publics internationaux, ressources du patrimoine mondial (fond marin, espace), mécanismes internationaux de réglementation du patrimoine mondial et fourniture des biens et services publics internationaux.*
- *Application du principe de traitement spécial et différencié dans les échanges internationaux et relations financières.*

Sous-thème 4 : traiter de nouvelles questions grâce à une action orientée vers le développement.

- *La migration*
- *Le changement climatique et le rôle de l'économie et des échanges internationaux*

Sous-thème 5 : une croissance africaine fondée sur les priorités et les ressources africaines.

- *Examiner les effets de la diaspora africaine sur le développement du continent.*
- *Garantir que l'investissement étranger et l'aide publique au développement engendrent en Afrique des avantages en matière de développement.*
- *Faciliter les envois d'argent des Africains travaillant à l'étranger et garantir qu'ils engendrent des avantages en matière de développement.*
- *Appuyer l'intégration régionale de l'Afrique.*
- *Augmenter la part de l'Afrique dans l'économie et les échanges internationaux.*
- *Améliorer la capacité productive du côté de l'offre africaine, notamment par le biais de la promotion de la diversification économique.*
- *Promouvoir l'innovation africaine et l'accès aux connaissances, y compris le transfert de technologie et les flexibilités en matière de droits de propriété intellectuelle.*
- *Promouvoir la participation effective de l'Afrique dans les institutions de gouvernance économique mondiale, y compris la CNUCED, l'OMC et les institutions de Bretton Woods.*

Sous-thème 6 : établir les questions transversales pour la CNUCED XII.

- *La parité entre les sexes.*
- *Les droits de l'homme dans le commerce pour le développement*
- *Les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays en transition et les petites économies (y compris les petites économies insulaires)*

ÉTUDE D'AUDIENCE
Document analytique du Centre Sud

**PARVENIR À LA CNUCED XII QU'IL FAUT :
RECOMMANDATION DU CENTRE SUD**

Un objectif important du Programme sur la gouvernance mondiale pour le développement (GGDP) du Centre Sud est de fournir des analyses brèves au moment opportun sur des sujets spécifiques clés en cours de négociation à l'OMC ou dans d'autres forums multilatéraux comme l'OMPI. Nos publications constituent un des moyens utilisés pour atteindre cet objectif

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de nos publications, nous aimerions bénéficier de votre avis, de vos commentaires et de vos suggestions concernant cette étude

Votre nom et adresse (facultatif) : _____

Quel est votre principal domaine d'activités ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formation ou recherche | <input type="checkbox"/> Médias |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement | <input type="checkbox"/> Organisation non gouvernementale |
| <input type="checkbox"/> Organisation internationale | <input type="checkbox"/> Autre (prière de préciser) |

Cette publication vous a-t-elle été utile ? [Un seul choix possible]

- Très utile Assez utile Peu utile Inutile

Pourquoi ?

Comment jugez-vous le contenu de cette publication ? [Un seul choix possible]

- Excellent Très bon Satisfaisant Faible

Remarques : _____

Voudriez-vous figurer sur notre liste de diffusion pour les envois électroniques ou sur papier ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

Électronique – veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique :

Papier – veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique :

Confidentialité des données personnelles : Vos coordonnées personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers. Le Centre Sud n'utilisera les coordonnées que vous avez communiquées que pour vous faire parvenir, si vous le désirez, des copies de nos publications en version électronique ou sur papier. Vous êtes libres de vous retirer de nos listes de diffusion à tout moment.

Veuillez retourner ce formulaire par courrier électronique, fax ou poste à :

GGDP Feedback
South Centre
Chemin du Champ d'Anier 17
1211 Geneva 19
Switzerland
Mail : south@southcentre.org
Fax : +41 22 798 8531